

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
03/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juillet, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Tréminis, s'est réuni, sur la convocation d'Anne-Marie FITOUSSI, Maire, en date du 26/06/2025.

Membres du Conseil Municipal			
En exercice	Présents	Absents	Procurations
9	6	3	1

Présents : M. Alain BAILLY, M. Thierry BALAZUN, Mme Anne-Marie FITOUSSI, Mme Isabelle FORT, M. René VIAL, M. Hervé ROBIN.

Absents : M. Marc LEMOINE, Mme Véronique WANNECQUE.

Procurations : M. Frédéric MELMOUX donne procuration à Mme Anne-Marie FITOUSSI.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle FORT

1/ Décision modificative de crédits – Budget principal de la Commune

Afin de permettre l'achat de matériel informatique et technique à savoir : Un deuxième ordinateur pour la mairie et une balayeuse, il est proposé de procéder à la décision modificative de crédits suivante :

-Pour l'achat de la balayeuse pour un montant de 5880€ moins 600€ de reprise de l'ancien matériel, soit 5280€.

La décision modificative s'établit comme suit :

En fonctionnement

Augmentation des recettes bois pour (compte7022) : 1880

Diminution des dépenses d'entretien de matériel 1400€ (c'était le montant prévu pour la réparation de la balayeuse)

Diminution des frais d'honoraires et intermédiaires 2000

En investissement

Diminution des dépenses 2600€ (achat du radar pédagogique supprimé)

Augmentation des dépenses pour l'achat de la balayeuse 5280

Augmentation des dépenses pour le matériel informatique 2000€

Adopté à l'unanimité

2/Approbation du règlement relatif à l'accueil des enfants à la pause méridienne en période scolaire.

Madame La Maire rappelle que les enfants scolarisés à Tréminis sont accueillis durant la pause méridienne par un agent communal afin qu'ils puissent prendre un repas préparé par les familles.

Cet accueil se fait les lundi/mardi/jeudi et vendredi de 12h à 13h30, dans la salle située au-dessus de l'école.

Dans un souci d'amélioration de la qualité et de l'organisation de ce service l'équipe municipale a travaillé sur un projet de règlement et sur un projet de tarification applicable à la rentrée de septembre 2025.

Madame La Maire donne lecture du projet de règlement qui détermine notamment l'organisation du service, les conditions d'accueil des enfants, les conditions de transport et de conditionnement des repas.

Il est proposé d'accueillir au maximum 10 enfants (contre 14 aujourd'hui).

Après discussion et délibération, Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le règlement tel que proposé.

Charge Madame La Maire de le communiquer aux familles pour application au 01 septembre 2025

3/Tarifcation de l'accueil des enfants à la pause méridienne en période scolaire.

En complément de la convention précédemment approuvée,

Considérant que ce service à un coût pour la Commune, il est proposé d'appliquer un tarif dès la rentrée de septembre 2025.

Il est rappelé que les tarifs sont fixés (et augmentés) librement à condition de respecter les principes suivants :

- Les tarifs fixés ne peuvent excéder le coût réel du service supporté par la collectivité,
- Les tarifs ne peuvent être fixés rétroactivement,
- Le principe d'égalité des usagers devant le service public doit être respecté.
- L'augmentation tarifaire n'est pas limitée par des règles spécifiques telles qu'un taux d'évolution maximum.

Vu Code général des collectivités territoriales (CGCT), articles L2121-29 et L2122-22

Il est proposé de demander une participation des familles comme suit.

-Forfait fixe de 20€ par année scolaire et par enfant quel que soit le nombre de jours de présence.

-1€ par jour d'accueil et par enfant

Après discussion et délibération, Le Conseil Municipal, approuve à 6 votes pour et 1 contre les tarifs proposés.

Charge Madame La Maire de le communiquer aux familles pour application au 01 septembre 2025

Information

Une subvention sera sollicitée auprès du Département de l'Isère afin de faire réparer la route du cimetière dégradée par les orages.

Fin de séance à 18h40

La Maire

Anne-Marie FITOUSSI

